1

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Délibération n° : 2024-02-04

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6

Etaient présents :

Objet:

Affectation du résultat De l'exploitation de l'exercice 2023 Gilbert GUIGUE
 Franck MORAT
 François MOIROUD
 Claudine BONILLA
 Sandra FERRARI
 Jimmy BAABAA
 (Titulaire, Conseil départemental)
 (Titulaire, Conseil départemental)
 (Titulaire, Grand Chambéry)
 (Titulaire, Grand Chambéry)

Secrétaire de séance :

- Sandra FERRARI

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 5 avril 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2121-31, L1612-12, relatifs au compte administratif,

Vu la nomenclature M4,

Vu les délibérations 2023-02-05 et 2023-03-03, adoptant respectivement le budget primitif 2023 et la décision modificative N°1,

Vu le compte de gestion 2023,

Vu le compte administratif 2023,

Vu l'état des restes à réaliser,

Le Comité syndical,

Certifiée exécutoire par le Président du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture le

et de l'affichage sur le site internet Savoie.fr le > Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2

Délibération

n°: 2024-02-04

Résultats 2022	Affectation des résultats 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat cumulé à fin 2023
786 815,06€	303 691,38€	385 017,13€	868 140,81€

> Considérant le résultat suivant de la section d'investissement :

Résultat cumulé à fin 2023	Restes à Réaliser Recettes	Restes à Réaliser Dépenses	Montant du disponible
-344 035,93€	413 302,16€	507 448,02€	-438 181,79€

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

> D'affecter le résultat comme suit :

1. Affectation obligatoire à la couverture du déficit d'investissement (C/1068) 438 181,79 €

2. Affectation complémentaire en réserves **Total du titre à émettre au C/1068**

0,00 € **438 181,79 €**

3. Pour mémoire reprise à effectuer :

Au C/002	Excédent de fonctionnement reporté	Recettes	429 959,02 €
	Déficit de fonctionnement reporté	Dépenses	0.00 €
Au C/001	Excédent d'investissement reporté	Recettes	0,00€
	Déficit d'investissement reporté	Dépenses	344 035,93 €

Pour extrait conforme, Le 11 avril 2024,

Le Président

Signé par : Gilbert GUIGUE Date : 18/04/2024

Qualité : Président du Syndicat Mixte de

l'Abattoir de Chambéry